



« PUP, PUP inversé et AFUP : les nouveaux outils de l'aménagement »

2 jours / 14 heures

| DATES :

- 7 et 8 mars 2023 - Présentiel
- 6 et 7 juin 2023 - Distanciel
- 21 et 22 septembre 2023 - Présentiel

| OBJECTIF PÉDAGOGIQUE :

Être capable de comprendre les atouts et inconvénients du PUP et de le mettre en place.

| PROBLÉMATIQUE :

Confronté à un double phénomène de réduction des capacités d'investissement et de coûts importants du foncier, les collectivités ont de plus en plus de mal à mener à bien leurs opérations d'aménagement. Trop souvent, une opération échoue pour des questions de dureté foncière ou de manques de financement. Si le privé prend parfois le relais, le projet final est souvent loin des ambitions initiales de la collectivité. L'AFUP et le PUP apparaissent aujourd'hui comme les nouveaux outils pour réaliser et financer une opération d'aménagement. Ces outils qui combinent les principes de l'urbanisme négocié – le projet se fait avec les propriétaires ou opérateurs et leur adhésion – et de l'aménagement public - l'initiative publique et son pilotage- présentent tous les atouts pour répondre à cette nouvelle donne !

| PUBLIC VISÉ :

Tout professionnel du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, de l'immobilier, du logement.

Directeurs de collectivités, en charge de l'urbanisme, du logement, du juridique ou du financier, Directeurs de SEM, Directeurs des grands projets, Directeurs immobiliers, Responsables de pôle urbain, Responsables de l'aménagement, Promoteurs, Responsables du développement, Responsables immobiliers, Chefs de projets, Urbanistes, Architectes, Bureaux d'études, Chefs de projets en entreprise de promotion immobilière, foncières, ou chez les sociétés d'investissement.

| PRÉ-REQUIS :

Avoir déjà exercé dans le domaine de l'aménagement ou l'urbanisme.

| MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :



SAS Cadre de Ville au capital de 32740 euros – Siège social : 160 rue Montmartre, 75002 Paris – Tel : 01 40 26 14 66 – 01 86 95 72 10

E-mail : formations@cadredeville.com – RCS 451 371 694 Paris – CPPAP n°02 15W90255

Organisme de formation enregistré sous le n°11755425775 auprès du préfet de région d'Île-de-France – Banque LCL

R.I.B : 30002 02332 0000074410L 27 – IBAN : FR91 3000 2023 3200 0007 4410 L27 – BIC : CRLYFRPP – TVA Intracommunautaire : FR41451371694

- La formation sera adaptée en fonction des acquis des stagiaires et de leurs attentes formulées par la fiche de recueil 2 semaines auparavant
- La pédagogie et la documentation pédagogique seront adaptées en fonction des acquis et des attentes formulées par les stagiaires au préalable
- La documentation pédagogique est envoyée une semaine avant par mail. Il est demandé aux stagiaires de l'avoir avec eux lors de la formation
- Pendant la formation, plusieurs outils pédagogiques pourront être mobilisés telles que exercices, cas pratiques, quizz, questions/réponses ou jeux de rôle.
- Des éventuels documents complémentaires pourront être envoyés à posteriori le cas échéant.
- Une fiche d'auto-évaluation sera remplie à la fin de la formation.

| MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI :

- En fin de formation, les stagiaires rempliront une fiche d'appréciation et d'auto-évaluation de leurs acquis via un questionnaire en ligne.
- Une attestation de présence sera envoyée à l'entreprise dans les jours suivant la formation.
- Une attestation de fin de formation sera envoyée aux participants dans les jours suivant la formation.

| MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- La formation prévoit des alternances entre l'apport théorique et des cas concrets/exercices

| MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS :

Vous êtes intéressés par une formation ? Vous avez une demande d'Intra ?

Vous pouvez nous contacter (Téléphone : 01 40 26 14 66 - 01 86 95 72 10 / Mail : formations@cadredeville.com) pour vérifier s'il reste de la place disponible et si vous avez bien les pré-requis nécessaires cette formation. Vous pouvez télécharger la convention de formation et nous l'envoyer complétée par mail. Vous pouvez vous inscrire - sous réserve de places disponibles - jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session de formation. Une réponse vous sera communiquée dans les 24h.

| ACCESSIBILITÉ :

Les lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre demande spécifique liée au handicap d'un potentiel stagiaire, merci de contacter Nathalie AUBURTIN – nathalie.auburtin@cadredeville.com – 01 86 95 72 10. Il s'agira de connaître les compensations nécessaires mobilisables. Nous analyserons ensuite la situation particulière du potentiel stagiaire avec notre réseau de partenaires.

| RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CGV, consultables sur le site cadredeville.com.

| PROGRAMME :

1. Introduction : de nouveaux outils pour aménager aujourd'hui



- a. Le nouveau contexte de l'aménagement
- b. L'enjeu d'association des propriétaires fonciers dans la réussite d'une opération d'aménagement
- c. L'enjeux du financement des équipements publics
- d. Une réponse apportée par loi Alur : l'AFUP (cadre juridique et définition)
- e. Le PUP un nouveau mode de financement des équipements publics

2. Les différents types d'Associations foncières urbaines

- a. L'AFU libre
 - b. L'AFU autorisée
 - c. L'AFU forcée
 - d. L'AFUP, une AFU autorisée, impulsée par une collectivité
- Exemples d'applications, analyse comparative

3. Les différents types de PUP

- a. Le PUP pour une opération unique
- b. Le PUP foncier
- c. Le PUP « concession d'aménagement », dit inversé
- d. Le PUP au service d'un aménageur concessionnaire
- e. Le PUP pour une opération d'aménagement : l'instauration d'une zone de PUP

4. Mettre en œuvre une AFUP

- a. La phase de préfiguration : convaincre et associer les propriétaires
- b. Le cas des divisions foncières
- c. Le cas de la maîtrise foncière en absence d'accord de tous les propriétaires
- d. Le cas de viabilisation des terrains
- e. La réalisation et le financement des équipements publics
- f. Redistribution de la valeur dans les espaces et dans le temps à tous les propriétaires
- g. Le phasage du projet

5. Mettre en œuvre un PUP

- a. La négociation d'un PUP
- b. Les équipements publics finançable par un PUP
- c. Le contenu d'une convention de PUP
- d. Le PUP à objet large
 - i. Comme outil de gouvernance
 - ii. Comme garant de la qualité (urbaine, architecturale, paysagère et environnementale) du projet



6. Mises en perspective de l'AFUP et du PUP

- a. Avantages et inconvénients des outils
- b. AFUP et autres outils
 - i. opérationnels
 - ii. modes opératoires
 - iii. modes de réalisation
- c. PUP et autre outil de financement des équipements publics
 - i. PUP et ZAC
 - ii. PUP et TAM

Exercice comparaisons des différents outils opérationnels pour mener une opération d'aménagement
Cas pratique mise en place d'une AFUP et d'un PUP
Analyse d'une convention de PUP et d'AFUP

> Formations complémentaires :

- | Nouveaux montages d'opérations d'aménagement: aspects juridiques et opérationnels
- | Nouveaux montages d'opérations immobilières : aspects juridiques et opérationnels
- | Atelier Pratique sur les Nouveaux Montages d'Opérations

| LE FORMATEUR :

| Clément CORRION



Urbaniste-programmiste, Clément CORRION est diplômé de Sciences politiques Lille et d'un master d'urbanisme et aménagement de l'Ecole d'Urbanisme de Paris. Après 3 ans passés en planification urbaine puis 3 ans en cabinet de conseil en urbanisme et aménagement chez GUAM CONSEIL, spécialiste des montages innovants, Clément CORRION a rejoint FILIGRANE PROGRAMMATION pour mettre en place des montages juridiques et financiers et de la programmation urbaine.

